

PRIX HOMMAGE AÎNÉS

Critères d'admissibilité :

Pour être admissible au **Prix Hommage Aînés**, la candidate ou le candidat doit :

Être une personne aînée et résider au Québec;

- Œuvrer bénévolement à l'amélioration des conditions de vie des aînés;
- Avoir à son actif des réalisations associées à un ou plusieurs des domaines d'activités suivants :
 - Amélioration de la qualité de vie des aînés;
 - Participation et intégration sociale des aînés;
 - Développement des liens intergénérationnels et transfert des connaissances;
 - Défense des droits des aînés;
 - Lutte contre les stéréotypes et promotion d'une image positive du vieillissement;
 - Reconnaissance dans sa communauté;
 - Lutte contre la maltraitance envers les aînés;
 - Soutien aux aînés vulnérables.

Ne sont pas admissibles les membres du conseil d'administration des Tables de concertation régionale des aînés et de la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec, les personnes apparentées à ces membres ainsi que les membres du personnel et personnes apparentées aux membres du personnel de ces organisations.

Critères d'évaluation :

Les candidatures sont évaluées selon **un ou plusieurs** des critères suivants :

DÉTERMINATION

Avoir manifesté une force de caractère malgré les contraintes et les obstacles pour atteindre son but.

PERTINENCE

Avoir su mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières afin de réaliser un projet répondant aux besoins de la communauté.

ENGAGEMENT

Avoir effectué des actions concrètes, avoir démontré de la constance et de la ténacité dans les réalisations.

IMPACT

Avoir initié des actions ayant eu des retombées bénéfiques dans le milieu (pérennité des projets réalisés, effets positifs auprès des aînés ou autres).

INNOVATION

Avoir su innover dans ses réalisations, avoir fait preuve d'originalité pour assurer le maintien d'activités, l'amélioration d'activités existantes ou encore dans la mise en œuvre d'une nouvelle activité pour répondre aux besoins.

RECOMMANDATION À LA MINISTRE

Au terme du processus de sélection, chaque Table régionale de concertation des aînés transmet le dossier de recommandation de candidature régionale au ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 17 mai 2024.

La cérémonie de remise de ce prix est prévue à la mi-automne 2024.

Faites circuler ce courriel dans vos milieux où sont présents les aînés.

Au plaisir de recevoir un grand nombre de candidatures.



France Gagnon | Coordonnatrice

Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent

76, rue Saint-Germain Ouest, bureau 105

Rimouski (Québec) G5L 4B5

Téléphone : (581) 672-6868

Courriel : info@tcabsl.org

Site Internet : www.tcabsl.org